

EXPERT CONSEIL

15 rue de la Republique
75001 Paris
Inscrit a l'Ordre des Experts-Comptables N°IDF-2024-1234
R.C.S. Paris B 123 456 789

CLIENT

TECH SOLUTIONS SAS
SIRET : 98765432109876
42 avenue des Champs-Elysees, 75008 Paris
Rep. : Marie Dupont

18 decembre 2024

EXPERT CONSEIL est une societe d'expertise-comptable. Cette lettre de mission encadre la collaboration entre notre cabinet et le Client. Notre objectif est de prendre en charge vos demarches comptables et fiscales tout en vous prodiguant nos conseils.

EXPERT CONSEIL est un cabinet reference par l'Ordre des experts-comptables et respecte les regles de deontologie. Conformement a l'article 151 du Code de deontologie, nous vous invitons a prendre connaissance de cette lettre de mission. Elle constitue un tout indissociable avec les conditions generales d'utilisation ([www.expert-conseil.fr](#)).

A. Votre societe

Cette lettre de mission s'applique au Client dont les caracteristiques sont enoncees ci-dessus. Les informations reprennent celles renseignees dans notre espace en ligne.

Le client est une **SAS** exerçant une activite de **Developpement de logiciels et conseil en informatique**.

B. Perimetre de la mission

Exercice comptable : du 1er janvier 2025 au 31 decembre 2025

1 Services inclus dans la mission

- Tenue comptable** : saisie et controle des ecritures, lettrage, rapprochements bancaires
- Declarations de TVA** : calcul, etablissemement et teletransmission des declarations
- Bilan annuel** : revision des comptes, ecritures d'inventaire, etablissemement des comptes annuels
- Liasse fiscale** : etablissemement et teletransmission (TDPC) de la liasse fiscale
- Conseil et accompagnement** : reponses a vos questions comptables et fiscales courantes

2 Repartition des taches

Le tableau ci-dessous presente la repartition des responsabilites :

TACHES	RESPONSABLE
Tenue de la comptabilite	
Pre-categorisation et validation des lignes bancaires	Votre societe
Transmission numerique des pieces comptables	Votre societe
Declarations fiscales	
Declarations fiscales selon regime juridique et fiscal	EXPERT CONSEIL
Calcul, declaration et paiement de TVA	EXPERT CONSEIL
Comptes annuels	
Controle et revision des comptes	EXPERT CONSEIL
Ecritures d'inventaire (stocks, immobilisations)	Votre societe
Edition, cloture et envoi liasse fiscale	EXPERT CONSEIL

Pour le volet social, nous pouvons vous mettre en relation avec notre partenaire exclusif.

C. Honoraires et facturation

1 Montant des honoraires

PRESTATION	MONTANT HT
Tenue comptable et declarations fiscales	350 € / mois
Etablissement du bilan annuel et liasse fiscale	1 800 € / an
Volet social (bulletins de paie, DSN)	75 € / mois

2 Modalites de paiement

La facturation s'effectue de maniere **mensuelle**. Le reglement s'effectue par **prelevement automatique**.

En cas d'inscription en cours d'exercice, un rattrapage d'honoraires sera du depuis le debut de l'exercice.

3 Cas particuliers

Tout service complementaire, rattrapage de comptabilite, prestation juridique ou intervention specifique hors perimetre donnera lieu a une facturation additionnelle, fixee d'un commun accord selon les tarifs en vigueur.

D. Conditions generales d'expertise-comptable

1 Preamble

La presente lettre de mission est etablie conformement a l'article 151 du Code de deontologie (decret du 30 mars 2012). Elle confirme les termes, objectifs et limites de notre mission. EXPERT CONSEIL met a votre disposition une application internet indispensable a la bonne mise en oeuvre de notre mission.

2 Definition de la mission

Il s'agit d'une mission de presentation des comptes annuels regie par les normes de l'Ordre et d'establissemement des declarations fiscales. Cette mission ne constitue ni un audit ni un examen limite des comptes.

Nous assurerons :

- L'establissemement des declarations recapitulatives annuelles et fiscales associees
- La coherence des elements comptables categorises et valides par vos soins
- L'establissemement des etats financiers et comptes annuels a la cloture
- La gestion des immobilisations et amortissements

Nos travaux ont pour objectif d'exprimer une opinion sur la coherence et vraisemblance des comptes. Ils ne comportent ni le controle de materialite, ni le controle des inventaires physiques, ni la confirmation de soldes aupres de tiers. Nous sommes redevables d'une obligation de moyens.

3 Duree de la mission

La mission est conclue pour une annee correspondant a l'exercice comptable, renouvelable par tacite reconduction.

Le Client peut resilier le contrat moyennant un preavis de **mois en cours**. Les honoraires correspondant a la periode de preavis restent dus.

En cas de resiliation, sauf faute grave du professionnel, le client devra verser les honoraires pour le travail effectue. Les acomptes bilans sont consideres comme acquis. En cas de manquement du client, le cabinet pourra suspendre ou mettre fin a la mission.

4 Votre participation

a. Engagements du Client

- Disposer d'un acces regulier a internet pour utiliser l'application EXPERT CONSEIL
- Autoriser la recuperation des flux bancaires via notre prestataire d'aggregation
- Utiliser des organismes bancaires dont les flux sont recuperables
- Fournir les documents d'identification requis (Kbis, pieces d'identite) et les tenir a jour
- Completer les parametres de l'entreprise, associes et salaries dans l'application
- Tenir rigoureusement la saisie comptable et categoriser les transactions
- Joindre un scan des pieces justificatives demandees
- Repondre aux questions pour faciliter la cloture et la connaissance du dossier
- Respecter les procedures de declaration de TVA et valider dans les delais
- Porter a notre connaissance sous 10 jours tout evenement significatif
- Nous autoriser a teletransmettre la liasse fiscale (cette lettre tient lieu de mandat TDFC)

! EXPERT CONSEIL ne pourra etre mis en responsabilite pour les montants proposes par le simulateur de TVA. Vous restez seul responsable des montants confirmes, du respect des echeances et de l'approvisionnement de votre compte.

b. Avertissements

- Sans archivage de la categorisation, la declaration TVA ne peut se calculer ; vous encourez penalites et majorations
- La categorisation et validation des écritures se font sous votre responsabilite
- Les notes de frais doivent indiquer uniquement les depenses payees personnellement ; la TVA doit etre separatee
- Les outils de simulation donnent une tendance, des ecart peuvent exister

5 Prestations sociales et juridiques

Les prestations sociales et juridiques ne sont pas comprises dans la mission comptable. Contactez-nous pour definir vos besoins et obtenir une offre concrete.

E. Mode d'intervention

1 Intervenants

Plusieurs collaborateurs peuvent intervenir. EXPERT CONSEIL met a disposition un support client accessible par ticket, telephone, mail et chat.

2 Conditions d'intervention

Nos relations sont reglees par cette lettre et les conditions generales. A l'issue de la mission, une attestation selon la norme de presentation vous sera remise avec les comptes annuels.

Le client reçoit des demandes d'informations pour le bilan. Apres revision, les comptes annuels sont remis sur la plateforme. Toute modification apres validation definitive fera l'objet d'une facturation complementaire.

3 Obligations du professionnel comptable

L'expert-comptable effectue sa mission conformement au Code de deontologie, aux normes professionnelles et a la NPLAB. Il contracte une obligation de moyens.

L'expert-comptable est tenu au secret professionnel (art. 226-13 Code penal) et a une obligation de discretion. Les documents sont addresses au client exclusivement, sauf demande expresse.

La responsabilite contractuelle est limitee a un plafond de **5 000 euros** pour une meme mission. Elle est couverte par un contrat d'assurance souscrit aupres de AXA Assurances (police n° POL-2024-EC-78542).

La responsabilite ne peut etre engagee si le prejudice resulte d'une information erronee du client, d'un retard a fournir une information, ou de fautes de tiers.

F. Maniement d'especes et caisse

En cas de ventes au comptant, le client doit respecter un formalisme strict : conservation des rouleaux de caisse ou archivage informatique des transactions. Le client veille a la rigueur des justificatifs. Si la part du CA via caisse est significative, le cabinet se reserve le droit d'apprecier la qualite des justificatifs et, le cas echeant, de refuser de poursuivre la mission.

G. Cessation de paiement et difficultes financieres

La legislation impose de declarer l'état de cessation de paiement des qu'il survient. Le cabinet n'assure pas le suivi quotidien de la gestion : il appartient au client de decider si sa situation necessite une telle declaration.

Le client ne pourra invoquer la mission de presentation pour reprocher au cabinet un defaut de conseil concernant l'opportunité de declarer une cessation des paiements.

H. Resiliation de la mission

Chaque partie peut mettre fin au contrat moyennant un preavis de **mois en cours**, notifie par lettre recommandee avec accusé de reception ou par tout autre moyen permettant de confrerer date certaine.

En cas de resiliation par le client en cours d'exercice, sauf faute grave de l'expert-comptable, le client reste redevable des honoraires correspondant au travail effectue, a la periode de preavis, et des factures impayees.

En cas de manquement du client (retards de paiement, defaut de transmission des pieces), l'expert-comptable pourra mettre fin a la mission apres mise en demeure restee sans reponse sous 15 jours. En cas de conflit d'interets ou atteinte a l'indépendance, l'expert-comptable devra resilier le contrat.

I. Differends

En cas de contestation, l'expert-comptable privilegiera la conciliation ou l'arbitrage du president du conseil regional de l'Ordre avant toute action judiciaire.

J. Droit applicable

Le present contrat est regi par le droit français. Tout litige relatif a sa validite, interpretation, execution ou resiliation relevera des tribunaux competents.

Signatures

Pour EXPERT CONSEIL

Signature

Pour TECH SOLUTIONS SAS

Signature precedee de "Lu et approuve"

Document a signer electroniquement via l'interface dediee.